

Diplôme d'Etat de Préparateur en pharmacie hospitalière

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU BORDEAUX
REYNAUD Katia
05.57.65.67.47
cfpph.xa@chu-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

* Formation initiale et continue (20 places) :
Sélection sur la base d'un dossier et d'un
entretien avec un jury. Dates précisées sur le
site.

Prérequis pédagogiques :

Être titulaire du : * Diplôme d'Études
Universitaires Scientifiques et Techniques de
préparateur/technicien en pharmacie, ou *
Brevet Professionnel de préparateur en
pharmacie.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir 13 Compétences Compétence 1 Délivrer des produits de santé après analyses des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficacité de la prise en charge de la personne Compétence 2 Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse au point de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés Compétence 3 Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluriprofessionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement Compétence 4 Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radiopharmaceutiques dans le respect de la réglementation, et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées Compétence 5 Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité Compétence 6 Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer le bon usage Compétence 7 Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications Compétence 8 Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux Compétence 9 Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la

Contenu et modalités d'organisation

La formation comporte une alternance de périodes d'enseignements au Centre de Formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière et de périodes en milieu professionnel. L'alternance est présentée dans la « Planification Prévisionnelle » (cf. ANNEXE 2). 2.4.1 Les enseignements L'enseignement est organisé en 15 UE correspondant à 5 Domaines et 13 Compétences, et est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de travaux pratiques. 2.4.2 Les périodes en milieu professionnel Les périodes en milieu professionnel ou stages, d'une durée de 700 heures, correspondent à 20 semaines. Elles sont organisées, sur la base de 35 heures par semaine, par le CFPPH, en collaboration avec les structures d'accueil, selon le calendrier de l'alternance. Elles constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Les périodes pratiques, au nombre de huit, sont réalisées : • dans les pharmacies à usage intérieur, • dans les services de Rétrocession, • dans les secteurs de fabrication, préparations, reconstitutions des cytotoxiques et nutrition parentérale, • dans les secteurs des dispositifs médicaux, les services de stérilisation, les blocs opératoires, • dans les services de médecine nucléaire, • dans les unités de soins, • dans les cellules qualité gestion des risques des établissements hospitaliers. L'encadrement des apprenants Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2024, le rôle des acteurs de la formation est défini dans le Portfolio : Le rôle de l'apprenant • Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur • Construit progressivement ses compétences en interaction avec le maître de stage/maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le formateur référent du centre de formation • S'exerce à la réflexion et à l'analyse de sa pratique • S'implique dans la résolution des situations rencontrées • Participe à l'analyse de sa progression Le rôle du maître de stage/maître d'apprentissage Le maître de stage/maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec le centre de formation, et l'encadrement de

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Intégrer la 2ème année d'études de pharmacie après sélection sur dossier et entretien. Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00608999	du 01/09/2025 au 03/07/2026	Pessac (33)	IMS CHU DE BORDEAUX-ECOLES ET INSTITUTS		MON COMPTE FORMATION	FPC